SYNTHÈSE

POLITIQUE PUBLIQUE DU HANDICAP

1. CADRE JURIDIQUE

Textes fondateurs

- **Loi du 30 juin 1975 :** première loi d'orientation en faveur des personnes handicapées pose le principe d'obligation nationale de solidarité.
- **Loi du 11 février 2005 :** « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » texte fondateur du droit moderne du handicap.
- **CRPD (ONU, 2006) :** Convention relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010.

Définition légale du handicap

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions. »

Art. L. 114, Code de l'action sociale et des familles (CASF)

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA LOI DE 2005

Non-discrimination	Accessibilité universelle	Compensation du handicap	Citoyenneté & participation
Interdiction de toute discrimination liée au handicap	Accès à l'éducation, l'emploi, les transports, le cadre bâti	Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	Projet de vie, autodétermination, MDPH

3. LES ACTEURS INSTITUTIONNELS

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

- **Rôle central :** évaluation des besoins, attribution des droits et prestations (RQTH, AAH, PCH, orientations scolaires/professionnelles).
- **GIP associant l'État, le département, les associations.**Composition :
- **CDAPH :** Commission des Droits et de l'Autonomie — instance décisionnelle.

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

- Finance et anime la politique du handicap et de la dépendance.
- Pilote les MDPH, publie données et recommandations.

État et collectivités

- **ARS :** Agences Régionales de Santé — autorisation et financement des ESMS.
- **Conseils départementaux :** financement PCH, gestion des établissements sociaux.
- **AGEFIPH / FIPHFP :** promotion de l'emploi des travailleurs handicapés (secteur privé / public).

Le référent handicap

- Obligatoire en entreprise (>250 salariés) depuis la loi Avenir 2018.
- Pivot entre salarié, employeur, MDPH, services de santé au travail.

4. HANDICAP COMME POLITIQUE PUBLIQUE : ENJEUX ET LIMITES

Avancées majeures	**Défis persistants**
– Approche inclusive : passage du modèle médical au modèle social. – Scolarisation en milieu ordinaire renforcée (AESH, ULIS). – Agenda Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour le bâti. – Charte Romain Jacob pour la santé des personnes handicapées. – Plan national pour l'emploi (CDD tremplin, entreprises adaptées).	– Taux de chômage des personnes handicapées : 12% (7 % tous publics). – Retards dans l'accessibilité universelle (délais non respectés). – Saturation des MDPH : délais de traitement importants. – Ruptures de parcours à l'âge adulte (« effet falaise »). – Inégalités territoriales dans l'offre médico-sociale.

5. HANDICAP CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés : 18,2 millions de personnes de 5 ans ou plus sont touchées par un handicap. 563 300 élèves en situation de handicap étaient scolarisés (2024). Le taux d'emploi des personnes reconnues handicapées est de 41 % (69 % pour la population). 25,8 % des personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté (13,9 % pour la population). Les dépenses de protection sociale à destination de la politique du handicap s'élèvent 64,5 Md€ (cinquième branche de la sécurité sociale, la branche autonomie).